



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 60895

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur une demande de la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP) indiquant dans une motion adoptée au cours de son assemblée générale 2001 qu'elle aspire à participer activement à la réforme de la tarification à la pathologie et à l'adaptation du PMSI dans les soins de suite comme en psychiatrie. Il le remercie de bien vouloir l'informer de l'orientation qu'il entend adopter à cet égard.

Texte de la réponse

La fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés (FEHAP) est associée au développement de tous les programmes évoqués par l'honorable parlementaire : cette fédération siège, en effet, au comité de pilotage, au comité des experts et dans les ateliers techniques de l'expérimentation « tarification à la pathologie » ; elle siège également au comité de suivi du PMSI-SSR (soins de suite et de réadaptation) ainsi que du PMSI-psy (psychiatrie), et cela depuis l'origine de chacun de ces projets. Ses représentants participent également aux différents ateliers et groupes techniques qui assurent l'évolution et la maintenance de ces dispositifs.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60895

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2785

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7304